

Hebdo *MISS MORLEY* Canada



Volume 3, No 9

le 26 février 1975

Ottawa, Canada.

La loi, instrument d'évolution de la femme canadienne, 1

La peinture canadienne des années trente à la Galerie nationale, 3

Le prix Corey aux "Mémoires de M. Pearson, 4

Puits de pétrole dans la baie de Fundy, 4

Le projet Syncrude est sauvé, 5

Une maison économique faite de soufre, 5

Subvention du Conseil des Arts, 6

La loi, instrument d'évolution de la femme canadienne

Extraits d'un discours du ministre de l'Environnement, Madame Jeanne Sauvé, prononcé le 1er février devant les membres du Congrès canadien sur la Femme et le Droit:

* * * *

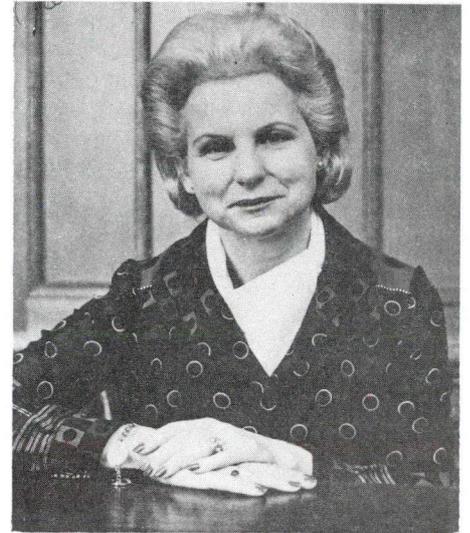
Un vaste mouvement de rattrapage a vu le jour au plan mondial. Le Canada y est très fortement engagé. Il s'agit essentiellement de changer les vieilles lois et d'en créer de nouvelles; et je crois qu'il est juste de dire que nos efforts ont commencé à porter fruit. Mais je serais bien naïve de prétendre que nous touchons au but. Il n'est pas si facile de changer des institutions enracinées depuis des générations, et même des siècles.

Ce qu'il faut faire, c'est donner à la conscience féminine un nouveau sens des valeurs. La femme a été gravement atteinte dans son amour-propre, et sa dignité continue d'être minée d'une foule de manières, plus ou moins manifestes. Il est une notion entretenue depuis longtemps et qui a causé beaucoup de tort, et c'est celle de la femme en tant que non-individu, apanage de son mari, créature soumise, limitée à une seule fonction: être mère si elle est mariée, éducatrice si elle ne l'est pas. Si la liberté égale la possibilité de choisir, les femmes ont subi, à cause de définitions stéréotypées de leurs capacités, à cause du "sexisme", une sérieuse diminution de leur liberté.

La condition biologique ne doit pas être un déterminant du destin, cette notion, cependant, avait la vie si dure que même lorsque l'on a concédé à la femme un certain droit de participation à la vie publique, on a limité cette participation à des domaines traditionnellement "féminins", comme la santé et l'éducation. Ce n'était qu'un prolongement du rôle maternel. Le degré de participation avait changé, mais pas sa nature.

Cet état de choses ne changera pas réellement tant que survivront les mythes au sujet de la femme, chez l'homme et chez la femme.

La femme peut aspirer en toute légitimité à une plus grande participation dans les affaires humaines. Cela soulève des questions fondamentales quant



*Madame Jeanne Sauvé
ministre de l'Environnement*

à la structure de la société, à la place de la femme dans la population active, au concept traditionnel de la famille. Il faut faire en sorte que les changements futurs puissent s'accomplir à l'intérieur d'un cadre de valeurs et de structures de remplacement. Et cette évolution devra prendre naissance dans les textes de loi.

Changements dans la loi électorale
Ainsi, même si la femme a le droit de voter depuis de nombreuses années, nous en sommes encore à débarrasser des préjugés d'un autre âge cette institution démocratique entre toutes. La loi électorale du Canada, de façon subtile mais quand même péremptoire, n'a pas traité les femmes de la même manière que les hommes. Ainsi l'énumérateur doit-il demander des renseignements sans pertinence, des renseignements qui ne regardent pas l'État. Les modifications que nous prévoyons apporter à la loi viendront corriger cette situation. Les hommes et les femmes devront fournir les mêmes renseignements, ni plus, ni moins. Une femme pourra, si elle le désire, s'inscrire sous son nom de jeune fille. Elle

pourra donner son occupation ou non. De plus il ne sera pas obligatoire de préciser si elle est mariée ou non.

Dans le domaine juridique, comme dans la vie courante, certaines limites imposées injustement à la femme, certains discrédits, semblent à première vue être des privilèges. Je me souviens qu'on disait, dans le mouvement féministe il y a quelques années, qu'il en coûte quelques milliers de dollars par année pour se faire ouvrir la porte au bureau. Ce n'est pas entièrement faux, les salaires des femmes qui enseignent à l'université en font foi. Tout ceci n'est qu'une histoire de portes. Mais qu'en est-il du statut spécial, du privilège, si je peux me permettre ce mot, conféré à la femme par le Code criminel du Canada? Comme vous le savez tous, si un homme est poursuivi par la police et que sa femme, à son instigation, aide son complice à s'échapper, elle n'est pas tenue criminellement responsable. En vertu d'une modification à la loi, la femme pourra être inculpée d'avoir aidé le complice à échapper à la police. La disposition antérieure était en fait dégradante. Elle servait à perpétuer l'idée qu'une femme est un appendice, une non-personne. Cela voulait dire: "vous n'êtes pas vraiment responsable". Ce genre de faveur, nous n'en avons pas besoin.

Un peu partout dans nos lois, on peut trouver ce genre de faveurs injustes. En voici un exemple, jusqu'à maintenant, toute femme d'un autre pays pouvait demander la citoyenneté canadienne après un an de résidence, si son mari était canadien, indépendamment des questions de langue. Par contre, un étranger qui épousait une Canadienne devait attendre la citoyenneté cinq ans, en plus de satisfaire aux exigences linguistiques. Une fois la loi modifiée, les deux seront égaux devant la loi. Pour tous, trois ans de résidence au Canada, pas d'exceptions pour des raisons de langue.

* * * *

Réforme dans la Fonction publique

On s'efforce sincèrement et systématiquement d'enrayer la discrimination au sein de la Fonction publique fédérale, employeur important dont l'effectif est à 30 p. 100 féminin.

Des efforts ont également été faits en vue d'accroître la participation des femmes aux paliers moyens de la gestion. En 1971, une moyenne de 2.1 p.

100 de femmes a participé au programme "cours et affectations de perfectionnement". En 1972, cette moyenne s'est élevée à 10 p. 100 soit 10 femmes pour 87 hommes. En 1973, elle a atteint 15.4 p. 100 du fait que six femmes avait été nommées dans la catégorie de la direction, ce qui portait à neuf le nombre de femmes appartenant à cette catégorie.

La discrimination sexuelle est maintenant illégale à la Fonction publique. Afin de s'assurer que cette politique ne demeure pas dans les limbes de la théorie, le gouvernement a institué un mécanisme de contrôle, un organisme appelé l'office de la promotion de la femme. Il existe aussi une direction de l'antidiscrimination qui fait enquête dans les cas de discrimination.

Un troisième groupe oeuvre également dans ce domaine: il s'agit du conseil consultatif de la situation de la femme, qui joue le rôle d'antenne servant à capter les aspirations et les désirs exprimés par les femmes. Sa fonction est d'étudier les besoins, de recevoir des communications et de conseiller les actions qui s'imposent.

Le conseil a fait plusieurs recommandations utiles afin de modifier des lois, et on s'attend à ce que plusieurs soient changées.

Le Code criminel du Canada, par exemple, traduit une conception tout à fait dépassée du mariage. On a l'impression qu'il s'agit d'une entreprise administrative ou militaire. Que deviendrait le foyer sans un commandant? Le Code est formel: seul a droit à ce poste celui qui porte la culotte: on voit bien qu'il est dépassé par la mode....

Ici aussi, heureusement, il y aura des changements. Lorsque le Code aura été modifié, on pourra y lire: une "personne mariée" doit subvenir aux besoins de son "conjoint". Les spécialistes du langage juridique m'assurent que cela confirme que la femme peut être le chef de la famille, le soutien. Elle est donc libérée de l'inévitable dépendance légale. L'homme est soulagé de l'obligatoire fardeau alimentaire. La dignité que confère la responsabilité redescend sur les deux sexes.

Nous avons également réussi à assouplir la Loi sur l'assurance-chômage au sujet des prestations de maternité. Les modifications à la loi permettront à la femme de répartir ses quinze semaines de congé comme elle le désire, toutes avant ou toutes après, par exemple.

* * * *

Loi sur l'Immigration

Nous prévoyons également modifier le statut de la femme qui émigre au Canada. En tant qu'avocats, vous êtes sûrement au courant de la situation, mais de nombreux profanes à qui j'ai exposé les faits ont été scandalisés. En vertu des dispositions actuelles de la Loi sur l'Immigration, la femme dont le mari doit être déporté doit, elle aussi, quitter le pays. Je suis sûre qu'il y a des femmes qui voudront suivre leur mari, mais s'il ne s'en trouvait qu'une qui y soit forcée, le principe serait le même. La femme n'est pas traitée en tant que personne, mais en tant que bien inséparable de l'homme. Peu importe qu'elle n'ait rien à voir avec les raisons qui ont causé la déportation de son mari. Peu importe qu'elle soit au pays depuis assez longtemps pour être citoyenne du Canada, peu importe que son mariage soit compromis, il faut qu'elle parte. La loi reconnaîtra, finalement, que le gagnepain n'est pas obligatoirement l'homme, et de plus en plus les gens viendront à accepter cette notion.

* * * *

Je reviens aux questions de citoyenneté. Le projet de loi C-20, contient des amendements à la Loi sur la citoyenneté. Comme vous devez savoir, jusqu'en 1947, une femme canadienne mariée à un étranger ne devenait pas citoyenne du Canada lors de l'adoption de la Loi sur la citoyenneté. Le projet de loi dont je parle lui donnera cette possibilité.

Également, d'autres mesures à tendance égalitaire donneront au père ou à la mère le droit de choisir la nationalité d'un enfant né à l'étranger, mais de parents canadiens. Autrefois, la citoyenneté canadienne dans ces cas était conférée à l'enfant par le père.

De nouvelles solutions s'imposent

Pour transformer notre milieu social, il faut que nous trouvions de nouvelles solutions à de très vieux problèmes. Le problème du soin et de la garde des enfants de celles qui travaillent est toujours avec nous, il s'impose, il est inséparable de la question de la séparation de la femme, de sa liberté de choisir son rôle social. C'est notre devoir à tous d'affronter ce problème des garderies. La technique n'est d'aucun secours, ni la refonte des régimes de travail. Le problème doit absolument

(suite à la page 6)

La peinture canadienne des années trente à la Galerie nationale

La peinture canadienne des années trente, exposition qui approfondit l'évolution de la peinture au Canada dans les années trente, depuis le milieu artistique nationaliste de Toronto jusqu'à l'école internationale de Montréal, est présentée à la Galerie nationale du Canada du 31 janvier au 2 mars. Le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau a inauguré officiellement l'exposition à la Galerie nationale le 30 janvier.



Autoportrait (1933), par Paraskeva Clark, 1898-

La peinture canadienne des années trente entreprendra ensuite une tournée qui la conduira à la *Vancouver Art Gallery* et à l'*Art Gallery of Ontario* au printemps et au début de l'été; une partie de l'exposition sera en montre au *Glenbow-Alberta Institute*, à Calgary, à l'*Edmonton Art Gallery*, à la *Saskatoon Gallery and Conservatory Corporation* ainsi qu'au Musée d'art contemporain, à Montréal.

Montée par Charles Hill, conservateur adjoint de l'art canadien de l'époque postconfédérale, *La peinture canadienne des années trente* comprend plus de 100 tableaux empruntés de collections privées et publiques de tout le Canada; 31 sont tirés de la collection permanente de la Galerie nationale du Canada. L'intégrale des œuvres ainsi que les photographies documentaires d'un bon nombre d'artistes sont repro-



Jeune Canadien (1932), par Charles Comfort, 1900-

duites dans un catalogue en deux volumes, l'un anglais l'autre français, qui comprend sept études à partir de

l'intégration du Groupe des Sept dans le *Canadian Group of Painters*.

Voici un court extrait de ce que dit



Madone de la Gatineau (1940), par André Biéler.



Madame Margaret Trudeau, épouse du premier ministre, échange ses impressions avec son mari devant une toile du peintre J.W.G. Macdonald, *La défense noire*, lors de l'ouverture de l'exposition *Peinture canadienne des années trente*, à la Galerie nationale du Canada.

le Catalogue à ce sujet:

"Au Canada la période comprise entre la dépression et les débuts de la Deuxième Guerre mondiale en est une de transformation et de transition. Les bouleversements économiques et politiques ont éclipsé un renouvellement parallèle dans l'art canadien.

"Le paysage romantique traditionnel du Groupe des Sept des années vingt est populaire et se perpétue tout au long de cette décennie, mais de jeunes artistes plus concernés par la vie sociale et urbaine de leur milieu rejettent le "voyage dans le Nord". En face d'une dislocation économique et sociale bien des artistes sentent le besoin de

réévaluer tant leur art que leurs relations avec la société. Durant la même période, un intérêt accru s'est porté sur les qualités formelles de la peinture, tout spécialement à Montréal, où les bases étaient déjà établies pour un développement rapide, dans les années 40, de la Société d'art contemporain.

Peinture canadienne des années trente montre, grâce aux oeuvres de A.Y. Jackson, Emily Carr, David Milne, John Lyman, André Biéler et Goodridge Roberts, le développement de la peinture au Canada et le passage du nationalisme à l'internationalisme, du Groupe des Sept à la Société d'art contemporain, de Toronto à Montréal."

Le prix Corey aux "Mémoires de M. Pearson"

Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson a mérité le prix Albert B. Corey pour le meilleur ouvrage traitant des relations canado-américaines.

Le prix Corey est accordé à tous les deux ans par la Société historique du Canada et l'*American Historical Association*. Ces *Mémoires*, qui ont été publiés en 1972 et 1973 par les Presses de l'Université de Toronto, ont eu la faveur des juges en raison de la lu-

mière qu'ils jettent sur les relations canado-américaines dans lesquelles le regretté Lester B. Pearson, aux époques où il a été ambassadeur, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et premier ministre du Canada, a joué un si grand rôle.

Le prix a été remis à Madame Pearson à Ottawa par le professeur Robert Bothwell, président canadien du comité mixte des deux associations. En acceptant ce prix, Madame Pearson a déclaré que son mari en aurait été extrêmement heureux car il s'est toujours considéré un historien, sa première profession.

La Société historique du Canada était également représentée par son ancien président, le professeur Sydney Wise de l'Université Carleton, son vice-président, le professeur Jacques Monet de l'Université d'Ottawa, et par le professeur David Farr de l'Université Carleton, membre du jury de sélection. MM. John Munro et Alex Inglis, associés de recherche et corédacteurs des *Mémoires*, assistaient à cette cérémonie au cours de laquelle on leur a rendu hommage pour leur importante contribution à la rédaction de cette oeuvre. Madame Pearson était accompagnée d'autres membres de sa famille.

Puits de pétrole dans la baie de Fundy

M. A. Edison Stairs, ministre des Richesses naturelles du Nouveau-Brunswick, a annoncé récemment que la *Mobil Oil Canada Limited*, en collaboration avec la *Gulf Oil Canada Limited*, allait forer le premier puits sous-marin de la province dans la baie de Fundy. Le puits d'exploration, prévu pour le début de 1975, sera foré à environ 12.5 milles au nord-est de l'île du Grand Manan.

M. Stairs a dit que le puits servirait à évaluer une stratification tracée à la suite de cinq années d'études géophysiques menées par la *Mobil Oil* dans la baie de Fundy. Il permettrait de recueillir des données sur une couche triasique et peut-être mississippienne dans cette partie du bassin de Fundy. A l'heure actuelle, la *Mobil Oil* détient les droits relatifs au gaz naturel et au pétrole dans les parties de la baie de Fundy appartenant au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, une superficie de plus de 3 millions d'acres.

Selon le ministre, le forage du puits et la rumeur d'une découverte près de la pointe de l'île du Prince-Édouard devraient ranimer l'intérêt porté à la superficie exploitable du Nouveau-Brunswick.

Dans le passé, l'activité a été concentrée autour du champ de Stoney Creek au sud de Moncton. Ce gisement, l'un des plus anciens en Amérique du Nord, a produit environ 70 000 barils de pétrole et 28 milliards de pieds cubes de gaz naturel. Le Nouveau-Brunswick est le seul producteur de pétrole et de gaz dans la région atlantique du Canada.

Le projet Syncrude est sauvé

Le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario ont décidé de sauver le projet Syncrude, projet d'extraction de pétrole brut des sables bitumineux de l'Alberta par la société Syncrude Canada Ltd et d'autres sociétés pétrolières.

Un des actionnaires de la première heure, la société Atlantic Richfield Canada Ltd de Calgary, ayant retiré, en décembre dernier, sa participation qui était de l'ordre de 30 p. 100, la survie du projet s'en était trouvée sérieusement menacée. Les autres sociétés participantes avaient alors annoncé qu'elles ne pourraient assurer la poursuite du projet sans l'injection de nouveaux capitaux car, au cours des douze derniers mois, les coûts avaient doublé pour atteindre 2 milliards de dollars.

Le 4 février, le ministre de l'Énergie, M. Donald MacDonald, a annoncé à la Chambre des communes les résultats des séances de négociations auxquelles il a participé à Winnipeg en compagnie du président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, et des premiers ministres de l'Alberta et de l'Ontario:

Une entente de principe a été conclue au sujet du financement du coût estimatif de deux milliards de dollars de cette deuxième usine de production de pétrole synthétique à partir des sables pétrolifères de l'Athabaska. Au moment où je parle à la Chambre, les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario communiquent simultanément cette même nouvelle dans la capitale de ces provinces. Nous sommes tous de nouveaux partenaires de Syncrude. Nous nous sommes joints à trois des premiers participants de Syncrude, Imperial Oil Ltd., Canada Cities Service Ltd. et Gulf Canada Ltd., afin de nous assurer de la réalisation de ce projet. Nous accélérerons immédiatement les travaux au lac Mildred afin de terminer les installations de la Syncrude conformément au calendrier établi et de faire démarrer d'ici 1978 la production de cette usine qui, lorsqu'elle fonctionnera à pleine capacité, fournira plus de 125,000 barils de pétrole brut par jour pour les Canadiens....

A la suite de ces négociations, le Gouvernement fédéral, au nom des citoyens du Canada, s'est porté acquéreur de 15 p. 100 de la Syncrude Canada Ltd. Nous investirons 300 millions de dollars en actions ordinaires pendant la construction de l'usine. Je suis d'avis que cet investissement assurera au portefeuille de Petro Canada une base qui lui permettra de débiter sous d'heureux auspices.

La province de l'Alberta achètera une participation de 10 p. 100 dans la Syncrude au moyen d'un investissement

de 200 millions de dollars en actions ordinaires. De plus, l'Alberta prêtera 200 millions de dollars au projet. L'Alberta investira également entre 500 et 600 millions de dollars pour la construction d'une centrale qui desservira l'entreprise, et la construction d'un pipe-line, d'habitations et d'autres infrastructures liées à cette importante entreprise d'exploitation des ressources du nord de l'Alberta. La province d'Ontario, dont le Gouvernement fédéral se réjouit de la participation, se portera acquéreur de 5 p. 100 des actions ordinaires de la Syncrude grâce à un investissement de 100 millions de dollars.

Ensemble, les trois nouveaux partenaires de la Syncrude achèteront au nom du public 30 p. 100 des actions ordinaires de la Syncrude, sans compter que l'Alberta pourra accroître cet intérêt, soit au moyen des obligations convertibles, soit en exerçant le droit de 20 p. 100 qu'elle détient.

Les sociétés privées conserveront pour le moment 70 p. 100 des actions de l'entreprise. Pour ce faire, elles devront ajouter 400 millions de dollars aux 1000 millions qu'elles se sont déjà engagées à investir. Comme je l'ai déjà dit, la moitié de cette augmentation sera financée au moyen de prêts consentis par le gouvernement de l'Alberta.

Malgré l'immensité de l'entreprise, son importance dépasse considérablement la simple construction de cette usine. Les sables bitumineux de l'Athabaska contiennent environ 300 milliards de

barils de pétrole. Dans les circonstances actuelles et pour l'avenir immédiat, ce pétrole demeure très coûteux et des dispositions spéciales sont nécessaires pour s'assurer que sa production sera concurrentielle....

Une maison économique faite de soufre

M. Witold Rybcynski, architecte, et un groupe de ses confrères, de l'université McGill, ont cherché un autre moyen de construire des maisons à bon marché, en pensant surtout, il est vrai, aux populations des pays en voie de développement.

En quête de matériaux moins coûteux pour les familles à revenus modiques, ils ont inventé un nouveau produit, composé de soufre et d'un agrégat comme le sable, ce qui pourrait remplacer le béton conventionnel.

Le soufre est un résidu industriel, vendu six dollars la tonne, provenant de la désulfuration anti-pollution du gaz et du pétrole, et il est produit en vastes quantités en Alberta.

Ce mélange d'agréats (sable, gravier, terre, argile) et de soufre (environ 30%) offre plusieurs avantages dans la construction de blocs pouvant servir de matériaux de construction. Les blocs ont une aussi bonne résistance que le béton; ils durcissent très vite et ils sortent facilement des moules, vu qu'ils ne requièrent pas d'eau.

Le nouveau matériau isole mieux que le béton, il est à l'épreuve de l'eau et facilement recyclable. On peut aussi mélanger le soufre avec plusieurs sortes d'agréats. Le prix du soufre est très bas en ce moment, mais le Québec devrait cependant l'importer de l'Ouest du Canada.

Un autre désavantage c'est qu'en cas d'incendie des vapeurs toxiques d'anhydride sulfureux se dégageraient du produit. Les murs pourraient aussi se liquéfier, mais ils ne s'enflammeraient pas, car le mélange agrégat-soufre est à l'épreuve du feu.

Tout en faisant l'expérience de construire une maison d'été en soufre, le groupe de McGill a voulu aussi étudier divers aspects écologiques: recyclage de l'eau par énergie solaire, production d'électricité au moyen d'une éolienne, etc.

Les murs de soufre n'ont coûté que \$34; la maison complète, elle, a coûté seulement \$1,901.

La loi, instrument... (suite de la page 2)

être vaincu. Il ne se réglera pas de lui-même. En négliger l'importance, c'est paralyser l'une des principales ressources de la nation.

La solution? Des garderies ou les enfants peuvent être confiés aux soins d'un personnel compétent qui, grâce à une formation spéciale, sait accorder une attention toute particulière aux enfants d'âge préscolaire. Ces services pourraient se révéler non seulement un moyen de faciliter aux femmes l'accès à de plus grandes responsabilités dans le monde extérieur, mais aussi une mesure très bénéfique pour les enfants. Car, s'il est vrai que l'enfant a besoin de la présence d'une mère, il profite à coup sûr d'une socialisation précoce dans une garderie et de la compétence d'un personnel spécialement formé pour développer ses moyens d'expression corporelle et verbale, ses dons artistiques et ses talents.

* * * *

Je suis convaincue que les enfants de notre pays constituent une ressource de grande valeur, et je dois souligner qu'il est grand temps de prendre nos responsabilités de ce côté. Le gouvernement fédéral a été entraîné dans ce secteur, d'une certaine façon au moins, en appuyant, par le truchement du programme d'initiatives locales, les projets consacrés particulièrement à ce besoin.

Mais le gouvernement fédéral se préoccupe de la question et a participé de ce fait, conjointement avec les provinces, à un examen des problèmes de la sécurité sociale qui a abouti à la formation d'un groupe de travail sur les services sociaux et l'aide à l'emploi.

Le règlement du régime d'assistance publique du Canada a été modifié en novembre 1972 pour assurer un partage plus complet des coûts entre les trois niveaux de gouvernement.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un centre national d'information sur les garderies qui fournit des renseignements sur tous les aspects de la question.

La Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) peut, quant à elle, fournir des fonds destinés aux centres de garderies, soit dans les projets d'habitation financés selon les dispositions de la Loi nationale sur le logement, soit dans les quartiers vétustes, dans le cadre du programme d'amélioration des quartiers.

Depuis 1972, on peut déduire aux fins de l'impôt sur le revenu les dépenses encourues pour la garde des enfants lorsque la mère travaille, lorsque le père est le seul parent ou encore lorsque la mère ne peut s'acquitter elle-même de cette tâche en raison d'une incapacité physique ou mentale.

Poursuivant son effort dans ce domaine, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié récemment des directives en vue de la création de garderies. L'un des plus importants points de ces directives est que les garderies doivent être d'abord destinées aux enfants de femmes à faible revenu. Actuellement, puisque les mères actives doivent s'adresser à des garderies privées ou à des gardiennes, ce sont surtout les femmes à revenu élevé et leurs enfants qui en profitent.

* * * *

Je vous ai beaucoup parlé des progrès accomplis, mais je n'ai nullement l'intention de vous faire croire que le jour de gloire est arrivé. Les attitudes, les coutumes et les lois qui président à la conduite de nos vies ont pris des siècles à s'édifier.

L'instrument de notre évolution, ce doit être la loi. Mais il ne faut pas s'en servir de façon unilatérale, sans obtenir le consensus de la population.

* * * *

Les Nations Unies ont choisi 1975 comme année internationale de la femme. Dans le monde entier, de nombreux pays voudront marquer cette année; il est à espérer que ce soit par des manifestations concrètes tendant à redresser les injustices et à adopter des mesures positives pour l'avenir. Le gouvernement du Canada prévoit célébrer cette année, mais mon programme est trop long pour que je puisse en faire l'exposé complet ici.

Laissez-moi quand même vous donner quelques exemples. On a mis sur pied au sein d'environnement Canada plusieurs projets visant à augmenter les possibilités de carrière et à susciter une prise de conscience. Nous avons l'intention de créer de nouveaux programmes de formation destinés à élargir le cadre des fonctions détenues par des femmes à la Fonction Publique, ainsi que des bureaux régionaux chargés de veiller à ce que la femme jouisse de toutes les occasions auxquelles elle a droit dans le monde du travail. Nous sommes également à établir une structure favorisant le travail à temps partiel. Ceci afin d'élargir les occasions d'emploi, tout particulièrement pour les femmes qui ont des enfants.

* * * *

Une dernière réflexion. Je n'ai pas passé ces quelque vingt minutes à vous parler exclusivement des droits de la femme, même si c'est l'impression que vous avez eue. Il s'agit bien des droits de tous les êtres humains. Il s'agit en fait d'une année internationale des droits fondamentaux de la personne humaine. Limiter les horizons de la femme, lui imposer arbitrairement un certain rôle dans la vie, c'est l'exclure, l'isoler, et par voie de réciprocité, c'est exclure le reste du genre humain. Les hommes autant que les femmes souffrent des conceptions dépassées, figées, la discrimination dont on aflige la femme, l'homme aussi en est la victime. Tous sont égaux devant la justice.

Subvention du Conseil des Arts

Des ateliers de théâtre pour enfants, un film sur les ponts couverts de l'Estrie, une recherche sur les teintures extraites de plantes arctiques et un enregistrement dramatique inspiré de légendes indiennes figurent au nombre des 68 projets récemment subventionnés par le Conseil des Arts au titre du programme "Explorations". Ces subventions s'élèvent à \$286,948. Le programme Explorations est accessible à toute personne, groupe ou organisation qui désire réaliser un projet se rapportant directement à une situation canadienne, ou ayant de fortes incidences canadiennes. Les candidatures au premier concours de l'année 1975 sont acceptées jusqu'au 1er mars.